



Caducité règlement de lotissement

Par VertLagon974

Bonjour,

La caducité d'un règlement de lotissement (plus de 10 ans) rend t il non conforme l'appellation de Lotissement au regard du droit de l'urbanisme en attendant la rédaction d'un nouveau règlement.

En vous remerciant

Cdlt

Par ESP

Bonjour

Il convient de savoir si le lotissement est couvert par un plan local d'urbanisme (PLU) ou un document d'urbanisme en tenant lieu.

Je vous conseille de vous adresser aux service urbanisme de la commune ou de l'EPCI.

Par michel14

Bonjour,

Je ne connais pas particulièrement votre situation, cependant ce qui suit pourra, peut-être, vous aider.

"Le cahier des charges d'un lotissement quelle que soit sa date, approuvé ou non, constitue un document contractuel dont les clauses engagent les colotis entre eux pour toutes les stipulations qui y sont contenues".(Cass, Ch.3, 4Fev.2019 n° 18-10601, (Cass. 3e civ. 21 jan.2016, n° 15-10566 ou encore 14 septembre 2017, n° 16-21329)

michel14